



Contrat Produits Laitiers 2023-2024

L'AMAP du Pallet est une association pour le maintien d'une agriculture paysanne. Elle respecte une charte nationale, dont le principal point est l'appui à l'agriculture paysanne locale par :

- la proximité géographique et économique du producteur et des consommateurs
- la solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production
- Une production de dimension humaine, respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal
- Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation

1-Objet

Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat entre :

Le producteur : GAEC des Prés d'Orée, producteurs labellisés AB à La Fontaine, Saint Sauveur de Landemont, 49270 Orée d'Anjou. lespresdoree@gmail.com

Et l'adhérent : Prénom et nom :

adresse :

téléphone :

mail :

2-Engagements réciproques

Le producteur s'engage :

- à fournir à chaque distribution un panier comportant les produits laitiers élaborés par ses soins,
- à respecter la chaîne du froid et des règles sanitaires
- à accueillir les adhérents en contrat au moins une fois pendant l'année
- à adhérer aux principes de la charte des AMAP de l'association Alliance Provence.
- à assurer la livraison.

L'adhérent s'engage :

- à récupérer ses produits laitiers aux dates de distribution ou à les faire récupérer par une personne de son choix. En cas d'oubli, les produits laitiers seront répartis entre les permanents du jour,
- à soutenir le producteur dans sa démarche de production pour la durée du contrat. Il reconnaît que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la production de la saison.
- à rapporter ses pots en verre et couvercles pour chaque prochaine distribution.
- à respecter la Charte des AMAP
- à adhérer à l'AMAP du Pallet via une cotisation annuelle d'un montant de 8€.
- en adhérant à l'AMAP du Pallet, j'accepte de recevoir régulièrement par mail des informations concernant l'AMAP.

3-Les produits

- Lait cru (1 l) = 1,20 €,
- Crème épaisse crue (pot de 200g) = 2,50 €,
- Yaourts natures (pot de 125 ml) x 4 = 2,40 €,
- Yaourts natures sucrés (pot de 125 ml) x 4 = 2,60 €,
- Yaourts vanille x 4 = 3,00 €,
- Yaourts fruits jaunes x 4 = 3,00 € (1 poire + 1 pêche + 1 abricot + 1 citron),
- Yaourts fruits rouges x 4 = 3,00€ (1 fraise + 1 framboise + 1 mûre + 1 fruits rouges),
- Yaourt nature brassé (500g) = 2,10€,
- Fromage blanc (500g) = 2,60 €,
- P'tit rond frais épices (crottin) = 2,40€, Ail et fines herbes/Tomates basilic ou saveurs italiennes,
- P'tit rond affiné (type St Marcellin) = 2,60 €,
- Camembert(250g) = 4,30€ ,
- Part de tomme(300g) = 6,30 €,
- 49° (fromage à pâte pressée cuite (300g)) = 6,30 €,
- Raclette 500g = 9,50 € disponible du 27 octobre au 23 février,
- Raclette 1kg = 19 € disponible du 27 octobre au 23 février,
- Tarti d'Orée (fromage à tartiflette – 1 pièce de 250g environ) = 4,30 € disponible du 27 octobre au 23 février.
- **Nouveauté** : Skyr 500g (yaourt au lait écrémé égoutté) : 2,60 €

4-Les distributions

Les distributions ont lieu lors des permanences le vendredi de 18h30 à 19h30 au local situé 1 rue Etienne Sautejeau, tous les 15 jours à partir du 13 octobre 2023 jusqu'au 27 septembre 2024 inclus. Pas de livraison le 5 janvier, le 2 et 16 août 2024.

5-Modalités de paiement

Par chèque à l'ordre de GAEC des Prés D'Orée (1 à 12 chèques possibles) en notant les mois d'encaissement au dos des chèques. Pour faciliter la gestion du contrat, nous vous remercions de réaliser votre commande sur l'année et de nous remettre vos paiements avec le contrat signé.

6-Fin de contrat/résiliation

Une résiliation reste possible sous certaines conditions prévues dans le règlement intérieur de l'Amap. Elles seront étudiées par le collectif de l'association.

7-Contacts

- Charlotte Tonnerre : charlotte.hilpert@gmail.com , 06-72-71-41-97
- Hélène Luneau : heleneluneau@gmail.com , 06-07-91-05-57

Fait à..... Le.....

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées sur le site Camap. Les données collectées seront communiquées aux seuls membres du bureau de l'AMAP pour en assurer la bonne gestion, ainsi qu'aux producteurs concernés. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.